



Donation partage sur des biens en France et en Italie

Par **giaco**, le **10/05/2014** à **08:50**

Bonjour
mon père, italien, est propriétaire de sa maison en France et en indivision à part égale avec son frère en Italie, de la maison familiale. Il souhaiterait faire une donation à mon frère et à moi de la manière suivante :
- à moi il me fait une donation de la maison en France
- à mon frère il laisse sa part d'indivision de la maison en Italie.
Cependant, je trouve que ce "partage" n'est pas équitable entre mon frère et moi. J'aimerais savoir si :
1) on peut faire une donation sur un bien en indivision ?
2) quels sont les risques d'une telle situation ?
3) les risques fiscaux en France et en Italie ?
Dernière chose importante, malgré tout, mon frère serait d'accord pour cette donation mais pas moi.
Merci à celui ou celle qui pourra m'apporter des informations sur ces questions.
B.O